

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2021/04

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 19

Séance du 22 février 2021 à 19H30
A l'Hôtel de Ville – Salle des Conseils

**CONSEILLERS EN
FONCTION : 19**

Sous la présidence de M. Denis LOUTRE, Maire

CONSEILLERS PRESENTS : 14

Membres présents : MM. Denis LOUTRE, Gérard LEYENDECKER, Christian LAUCH, Jean-Claude ROTH, Alexandre RIESE,
Mmes Valérie DITTLY, Martine FROELICHER, Josiane SCHWEY, Laurence HOFFMANN-MARCHAL, Sylvie SEYER, Karine FISCHER, Isabelle GROSSE, Nathalie BARBIER, Elisabeth BOURGEOIS,

Membres absents excusés : M. DIDIERJEAN Philippe, M. MAZERAND Denis, M. GROSSE Olivier, M. Alexis UNTEREINER, M. Jean-Marc HENRY

BAIL PROFESSIONNEL avec

Mmes NIVA Valérie et AIME Stéphanie

Cabinet d'infirmières 12A, rue de Nancy

La commune est propriétaire d'un immeuble situé aux n°10-12 rue de Nancy lequel abritait les locaux de la Poste et un cabinet médical au rez-de chaussée. En 2015 d'importants travaux de mise aux normes, notamment PMR conformément à l'ADAP communal et de redistribution de l'espace intérieur du cabinet médical ont été réalisés. La demande en matière de santé n'étant que partiellement couverte par l'exercice d'un seul médecin généraliste, la commune a eu l'opportunité d'accueillir un second médecin. Pour ce faire, un projet d'extension du cabinet médical et sa transformation en maison de santé communale a été réalisée, l'espace occupé par le bureau de poste pouvant être libéré par la création d'une agence postale communale au sein de l'Hôtel de Ville. Les surfaces ainsi disponibles ont permis une rationalisation de l'espace par la création d'une plus grande salle d'attente commune, d'un espace dévolu au secrétariat, et la création d'un 2^{ème} cabinet médical, un 3^{ème} cabinet pouvant accueillir d'autres services médicaux ou paramédicaux (cabinet d'orthoptie, cabinet d'infirmières libérales, sage-femmes, etc) étant jusqu'à présent disponible.

Ce 3^{ème} cabinet suscite l'intérêt de Mmes Valerie NIVA et AIME Stéphanie, infirmières libérales, qui ont manifesté leur intérêt de contracter un bail professionnel à compter du 1^{er} avril 2021 pour ces locaux composés d'un cabinet infirmier, d'une salle de repos, d'un dégagement d'un WC pour une superficie approximative de 47 m².

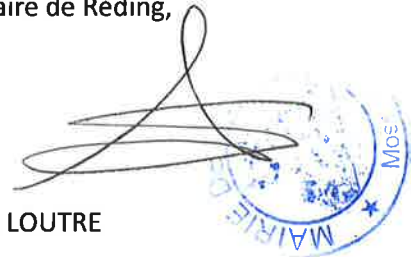
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, après délibération, décide :

Art. 1 : la mise en location à titre professionnel à Mme Valerie NIVA et Stéphanie AIME, dans les conditions prévues par l'article 57-A de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 du cabinet infirmier d'une superficie approximative de 47 m² situé au n° 12A rue de Nancy avec effet au 1^{er} avril 2021 acceptant un loyer mensuel de 400 € et ce pour une durée de 6 ans.

Art. 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail y relatif, ainsi que toutes les pièces du dossier.

Réding, le 23 février 2021

Le Maire de Réding,



Denis LOUTRE